



COMMUNE de CHATEAUFORT

Règlement de fonctionnement du service de portage à domicile de repas

Le portage de repas à domicile en liaison froide a pour objet de permettre au public désigné ci-après, de bénéficier d'une prestation sociale financée conjointement par l'usager et la commune de Châteaufort, lui permettant de continuer à résider à son domicile en ayant l'assurance d'une alimentation équilibrée et d'un lien social créé et renouvelé.

Article 1 : Les Publics concernés

Les publics pouvant bénéficier de ce service de repas à domicile doivent obligatoirement être domiciliés sur la commune.

Les publics concernés par ce service sont les suivants :
Les personnes âgées de 70 ans ou plus,
Les personnes handicapées ou invalides,
Les personnes temporairement invalides, accidentées,
Les personnes malades ou sortantes de l'hôpital,
Toutes les situations particulières seront étudiées.

Article 2 : Les modalités d'inscription - modification – résiliation

L'inscription se fait directement auprès du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Châteaufort au **01.39.56.76.73 ou 01.39.56.76.70**

Un **formulaire d'inscription** (joint au présent règlement) sera renseigné au préalable, recueillant les éléments administratifs nécessaires à la livraison et à la facturation des repas. L'inscription implique l'adhésion au présent règlement intérieur, daté et signé par chaque bénéficiaire, et remis lors de l'inscription. Elle peut être modifiée à tout moment.

Le service de portage de repas peut être rendu à titre **occasionnel ou régulier**. Il peut être pris quotidiennement (du lundi au vendredi) ou pour un jour ou plusieurs jours dans la semaine.

En cas d'absence programmée, le bénéficiaire est invité à en faire part dès que possible c'est-à-dire 48h à l'avance, au CCAS de Châteaufort afin d'anticiper la suspension du service et/ou les modalités d'organisation.

En cas d'absence imprévue au domicile du bénéficiaire lors de la livraison, le livreur contacte le CCAS de Châteaufort pour l'informer. Celui-ci est autorisé à contacter les personnes désignées comme référents dans la fiche d'inscription préalable.

Article 3 : Les repas proposés

Les agents en charge du portage de repas à domicile de la Commune distribueront aux bénéficiaires les repas tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

La commune pourra livrer des repas normaux ou adaptés selon propositions du fournisseur.

Le repas est composé de :

Une entrée ou un potage,
Un plat principal avec son accompagnement,

Mairie de CHATEAUFORT - 19 place St Christophe - 78117 CHATEAUFORT

Tél. : 01.39.56.76.70 - Fax : 01.39.56.29.71 - Email : accueil@mairie-chateaufort78.fr

 www.mairie-chateaufort78.fr

Un fromage ou laitage,
Un dessert ou fruit,
Le pain.
La boisson n'est pas fournie.

3-1 Durée de conservation des aliments

Attention aux dates limites de péremption. Celles-ci sont indiquées sur la barquette filmée. En règle générale, la conservation maximale est de 3 jours au réfrigérateur.

3-2 Règles à respecter

Les repas sont servis en liaison froide.

Tous les moyens humains et matériels sont mis en œuvre pour livrer le bénéficiaire dans des conditions optimales du respect de la chaîne du froid.

Dès la livraison, le rangement et la conservation des repas livrés (mis au réfrigérateur) est à la charge du bénéficiaire jusqu'à la consommation.

La commune de Chateaufort se dégage de toute responsabilité à compter de la livraison effective qui ne peut être réalisable qu'en présence de l'usager. Toutefois, à titre exceptionnel et après étude de la situation, le bénéficiaire peut demander en remplissant la décharge de responsabilité à ce que le repas soit livré selon d'autres modalités.

Les aliments doivent être chauffés au four à micro-ondes ou au bain marie.

De même, le bénéficiaire se doit de garantir le respect, la neutralité et la probité envers le livreur. Il est rappelé que toute attitude ou comportement de nature à porter préjudice à la qualité ou aux conditions de travail peut être un motif de résiliation.

Article 4: Fonctionnement du service

Le service fonctionne du lundi au vendredi toute l'année (sauf fermeture exceptionnelle du service). La livraison est effectuée entre 10h00 et 12h00.

4-1 Commande

En cas d'absence ou hospitalisation, l'usager a la possibilité d'annuler sa commande jusque 48 heures avant la livraison (au plus tard le jeudi matin avant la livraison du lundi).

Sans information préalable auprès du service, les repas commandés seront facturés.

A tout moment le bénéficiaire peut arrêter ses commandes auprès du service par courrier ou par information auprès du livreur.

Toutes les situations particulières seront étudiées.

Article 5 : Facturation

Une facture mensuelle éditée par nos services est transmise à la trésorerie qui vous adresse un avis de sommes à payer. **Vous disposez de trente jours pour le payer à compter de la date de réception (cachet de la poste faisant foi).**

Cet avis de sommes à payer est à régler par chèque auprès et à l'ordre du trésor public à l'aide du coupon détachable ou par TIPI sur internet en vous connectant : www.tipi.budget.gouv.fr

La révision des prix est faite chaque année. Un courrier en informe les usagers au plus tard 15 jours avant la date d'échéance.

La commune de Châteaufort se réserve le droit de ne plus livrer les familles dont les factures restent impayées.

Mairie de CHATEAUFORT - 19 place St Christophe - 78117 CHATEAUFORT

Tél. : 01.39.56.76.70 - Fax : 01.39.56.29.71 - Email : accueil@mairie-chateaufort78.fr

 www.mairie-chateaufort78.fr

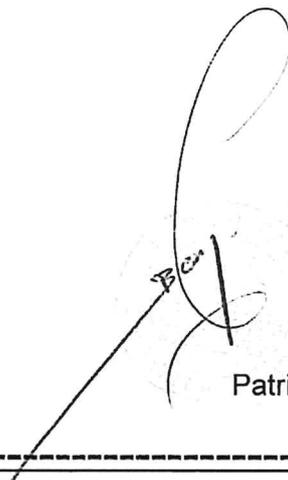
Article 6 : Tarification

Le prix du panier repas est de 6 €, grâce au CCAS de Chateaufort pour favoriser un maximum le maintien à domicile des personnes qui ne sont plus dans la capacité de s’approvisionner ou de confectionner des repas.

IMPORTANT Vérifier le bon fonctionnement de votre réfrigérateur et assurer un entretien courant de celui-ci pour éviter toutes contaminations.

Ce règlement peut être révisé à tout moment sur propositions des instances municipales.

Fait à Châteaufort, le 16 mars 2022


Le Maire
Patrice BERQUET

Décharge de responsabilité

Je soussigné.....

Demeurant.....

Déclare en cas d'absence de ma part, je décharge expressément le CCAS de Châteaufort de toute responsabilité et je demande sous ma responsabilité de déposer le panier repas (cocher la formule choisie) :

Chez Mr ou Mme

Dans la glacière prévue à cet effet, fournie et entretenue par mes soins.

Je déclare renoncer par avance à toute action de quelque nature que ce soit envers le CCAS de Châteaufort en cas de dommages qui résulteraient de ce mode de livraison.

Date

Signature

